

MINISTERE DE LA SANTE ET DE  
L'HYGIENE PUBLIQUE

-----  
CABINET

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES  
-----

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
*Travail-Liberté-Patrie*  
-----

## TERMES DE REFERENCE

**RENFORCEMENT DES CAPACITES EN GESTION  
FINANCIERES DES GESTIONNAIRES DES  
ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SOINS  
IMPLIQUES DANS LES PROCEDURES  
BUDGETAIRES, FINANCIERES ET COMPTABLES**

JUIN 2019

## **I- Contexte et justification**

Dans le cadre de l'appui budgétaire de la Banque Mondiale à l'Etat Togolais, et la mise en œuvre du Projet de Renforcement de la Performance du Système de Santé (PRPSS), le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique a procédé à l'actualisation du « **Manuel de procédures de gestion administrative, budgétaire, financière et comptable des établissements publics de santé** » élaboré depuis 2011.

Après cette activité, le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique se propose d'organiser une formation à l'intention des acteurs intervenant dans la chaîne de la gestion à l'utilisation du manuel actualisé.

Après la formation des acteurs, Il sera procédé une dissémination de ce manuel à tous les niveaux de la pyramide après son impression.

## **II- Objectif général**

L'objectif général est de **former les comptables, les ordonnateurs et administrateurs de crédits des structures sanitaires autonomes, non autonomes et autres services publics de santé** à l'utilisation du « **Manuel de procédures de gestion administrative, budgétaire, financière et comptables des établissements publics de santé** » élaboré en 2011 et actualisé en 2019 pour une gestion saine et transparente des ressources dans les formations sanitaires, surtout celles sous approche contractuelle.

### **Objectifs spécifiques**

Il s'agira plus spécifiquement de :

- Renforcer les compétences des acteurs des hôpitaux publics intervenant dans la gestion à l'utilisation du **Manuel de procédures de gestion administrative, budgétaire, financière et comptable des établissements publics de santé** ;
- Imprimer le document de manuel de procédure ;
- Vulgariser et de disséminer le manuel.

## **III- Résultats attendus**

A l'issue de cette tournée, les résultats suivants devront être atteints :

- les compétences des acteurs des hôpitaux publics sont renforcées à l'utilisation du **manuel de procédures de gestion administrative, budgétaire, financière et comptable des établissements publics de santé** ;
- le document de manuel de procédure est imprimé ;
- le manuel est vulgarisé.

## **IV- Organisation et méthodologie**

La formation sera assurée par la Direction des affaires financières en collaboration avec les cadres du ministère de l'économie et des finances ayant participé pleinement au processus d'élaboration d'actualisation dudit manuel de procédures.

La formation sera déroulée au cours des ateliers qui seront organisés en plusieurs sessions et qui regrouperont environ une trentaine de participants. Prioritairement pour la première année, la formation concernera les structures sanitaires dans lesquelles l'approche contractuelle est déjà mise en œuvre (CHR Atakpamé, CHP Blitta, CHU S.O, CHU Kara, CHR Sokodé, CHR Dapaong, CMS de Siou) et celles prévues pour être mise sous l'approche contractuelle en 2019 (les CHP Kpalimé, Aného, Bè, Sotouboua, Notsè, les CHR Lomé commune et Tsévié).

Au cours des autres années du projet, la formation sera poursuivie avec les autres structures hospitalières au fur et à mesure que l'approche contractuelle sera étendue à ces structures de soins.

A la fin du projet, tous les acteurs des structures publiques sous approche contractuelle doivent avoir leurs capacités renforcées en gestion financière.

Pour ce faire, une dizaine de sessions de formation seront organisées.

Pour rendre disponible le manuel de procédures, il est nécessaire de l'imprimer afin de le mettre à la disposition de tous les acteurs impliqués dans la chaîne de gestion.

Aussi, des suivis semestriels doivent être réalisés pour maintenir le niveau de performance des structures.

#### **V- Profil des Participants**

Par structure de soins, environ sept (07) acteurs sont concernés par la formation. Il s'agit de :

- les directeurs des CHU/CHR/HD ;
- les directeurs adjoints chargés des affaires financières ;
- les directeurs chargés des ressources humaines et du budget ;
- les gestionnaires comptables/comptables ;
- les comptables chargés des matières ;
- les agents comptables ;
- les chefs des services économiques.

## VII- BUDGET PREVISIONEL

Activités	Stratégie de mise en œuvre	Budget par Année			Budget total	Appui financier	Responsable
		Année 1	Année 2	Année 2			
Renforcer la position financière des structures tertiaires publiques de soins (10 sessions de formation)	Organiser une session de renforcement des capacités de gestion financière des structures hospitalières publiques : <b>session 1</b>	7 828 646	-	-	7 828 646	BM	DAF
	Organiser une session de renforcement des capacités de gestion financière des structures hospitalières publiques : <b>session 2</b>	9 553 794	-	-	9 553 794	BM	DAF
	Organiser une session de renforcement des capacités de gestion financière des structures hospitalières publiques ( <b>3 sessions en année 2 et 4 sessions en année 3</b> )	-	26 936 234	36 490 028	63 426 262	BM	DAF
Imprimer le document du manuel de procédures	Faire appel à une imprimerie pour l'impression de 500 manuels	2 500 000	-	-	2 500 000	BM	DAF
Disséminer le document du manuel de procédure	Organiser des missions de vulgarisation dans chaque région sanitaire	4 107 000	-	-	4 107 000	BM	DAF
Faire le suivi de la mise en œuvre des outils du manuel	Organiser semestriellement les missions de suivi-supervision de la gestion financière et comptable (8 pers. Pour 6 jours)	6 566 400	6 566 400	6 566 400	19 699 200	BM	DAF
<b>Total par année</b>		<b>30 555 840</b>	<b>33 502 634</b>	<b>43 056 428</b>	<b>107 114 902</b>		